



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-07-2026 /

Dossier complet le : 21-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021221/KK P

1 Intitulé du projet

Dragage d'entretien du port de la Nautique

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ASSOC SOCIETE NAUTIQUE DE

Raison sociale

Societe Nautique de Narbonne

N° SIRET

41792258000010

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBOIS

Prénom(s)

Rene

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
25. Extraction de minéraux	par dragage marin ou fluvial., 25A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extraction par dragage mécanique d'environ 2 500 m³ de matériaux majoritairement vaseux dans les 4 bassins du port de la Nautique. Les sédiments présentent des dépassements de seuil N1 (Cadmium, Cuivre, Mercure, Nickel) et N2 (Cuivre) ; sans pour autant être considérés comme dangereux (test HP14 négatif et scores GEODRISK faibles). Les matériaux seront deshydratés dans l'enceinte du port, puis ils seront : - valorisés à hauteur de 1 000 m³ environ en remblais dans les digues du port (comblement définitif de bassins d'égouttage désaffectés) ; - évacués en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) pour la part restante, constituée des matériaux contaminés (dépassements de seuil N2).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à rétablir la cote des fonds dans le port de la Nautique à -1,2 mNGF-IGN69. En effet, l'envasement du port ne permet plus une navigation sécurisée, en particulier en situation de tramontane associée à une décote du plan d'eau de l'étang de Bages-Sigean.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Extraction des matériaux par dragage mécanique, à l'aide d'une pelle mécanique sur ponton flottant stabilisé, associé à une ou plusieurs barges. Les sédiments seront récupérés à quai par une seconde pelle mécanique, et déposés dans le bassin de deshydratation (avec transport intermédiaire par tracto-benne étanche lors du dragage du bassin n°4). Un barrage anti-MES sera disposé en travers des passes des bassins dragués afin d'éviter toute dispersion de turbidité dans l'étang. Un suivi des MES sera organisé dans l'étang pour contrôler l'efficacité du confinement. Le bassin de deshydratation sera formé sur le parc à bateaux en enrobage de terre-plein portuaire entre les bassins 1 et 3 : il sera constitué de GBA et étanchéifié par une geomembrane. Les sédiments seront déposés en andains et retournés régulièrement pour forcer le processus de deshydratation. Les eaux d'égouttage seront rejetées dans le port, derrière un barrage anti-MES afin d'éviter toute diffusion d'un panache turbide, après filtration sur bottes de paille. Le bassin d'égouttage sera divisé en 2 compartiments distincts : l'un destiné aux sédiments valorisables (bassins 1 et 3), l'autre aux sédiments plus contaminés à éliminer (bassins 2 et 4). Les matériaux deshydratés à valoriser en comblement des casiers de ressuyages des digues portuaires seront repris en tracto-benne étanche. Les matériaux à évacuer en ISDND seront transportés en camion-benne étanche.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Non concerne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des art. L.214-1 à 6 du CE : 4.1.3.0. Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin : 1° Dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent (A)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Materiaux valorises en remblais Materiaux evacues en ISDND (depassements N1/N2 mais HP14 negatif)	(1000, m3) (1500, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 12 Voie : Rue des Nauticards

Lieu-dit :

Localité : 12 Rue des Nauticards 11100 Narbonne

Code postal : 11100 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°0'23"E Lat. : 43°8'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve depuis le 12 juillet 2006, 1ere revision approuvee au Conseil Municipal du 12 juin 2025. Zone UPq "tissu economique des ports (Ports de Narbonne Plage et de la Nautique".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF terrestre de type 1 Etang de Bages (910030167) ; en limite de perimetre ; ZNIEFF terrestre de type 2 Complexe des etangs de Bages-Sigean (910011245) ; en limite de perimetre.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Narbonne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR de la Narbonnaise.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est inclus dans le perimetre de protection de 500 m autour du site archeologique de Port La Nautique classe monument historique par Arrete Ministeriel en date du 15 octobre 1975. Il n'y a cependant pas de visibilite directe avec le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Littoraux (PPRL) de la Ville de Narbonne. La carte de zonage inscrit le port en zone RL3, definie dans le reglement du PPRL comme des zones soumises a un alea de submersion marine, dans
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve par Arrete Prefectoral le 26 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet est localise a plus de 500 m du site inscrit Agglomeration et bordures de l'etang de Bages, etabli par arrete ministeriel en date du 6 mai 1974.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZSC Complexe lagunaire de Bages-Sigean (FR9101440), en limite de perimetre ; ZPS Etangs du Narbonnais (FR9112007), en limite de perimetre.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet est localise a environ 1,3 km du site classe Les paysages du canal du Midi, etabli par decret en date du 26 septembre 2017.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Hormis l'eau de l'etang recuperee avec le godet de la pelle mecanique utilisee pour le dragage, le projet n'implique pas de prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les vases contaminees (Cuivre > N2) seront evacuees en plateforme de traitement DND apres deshydratation. Le volume restant (contamination entre N1 et N2, mais HP14 negatif et scores GEODRISK faibles et test d'embryotoxicite en cours) sera valorise en remblais dans les digues portuaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Non concerne.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En raison de leur substrat homogène et vaseux, la biodiversité dans les bassins portuaires est pauvre (reconnaitances in-situ par plongeurs biologistes en avril 2026). Les enjeux écologiques sur les terres-pleins portuaires sont jugés globalement faibles (relevés naturalistes par 3 experts écologues en mars et avril 2026). Voir notice d'accompagnement.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est susceptible de générer des nuisances pour l'avifaune d'intérêt communautaire => le calendrier est adapté afin de réaliser les travaux hors période de reproduction/nidification.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation (submersion / niveau de l'étang de Bages-Sigean)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Concentration en Cuivre >N2 dans bassins 2 et 4, mais HP14 négatif + scores GEODRISK faibles (cf. notice d'accompagnement). Test d'embryotoxicité en cours. ~~Confinement des travaux par barrage anti-MES~~
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Transfert des sédiments sur place par tracto-bennes étanches ; évacuation des matériaux > N2 en ISDND par camion-bennes étanches.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit de travail des pelles mécaniques, camions de transport. Les engins seront conformes aux normes d'émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux d'égouttage seront rejetées dans le port en arrière d'un barrage anti-MES après filtration sur bottes de pailles
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Plan d'eau portuaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les matériaux présentant une concentration en Cuivre > N2 seront envoyés en plateforme de traitement DND. Les éventuels macrodéchets collectés lors du dragage seront stockés en benne étanche et évacués en filière adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'article R.122-5 du code de l'environnement précise que les projets connus "sont ceux qui, ont fait l'objet : - d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du code de l'environnement et d'une enquête publique, - d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétent en matière d'environnement a été rendu public" Il n'existe aucun projet connu susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet de dragage d'entretien du port de la Nautique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets du projet seront très limités et concernent uniquement la phase travaux. Ils resteront circonscrits aux emprises immédiates du port de la Nautique.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, il n'y a pas de résultats issus d'évaluations requises au titre d'autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Des barrages anti-MES seront mis en œuvre afin de confiner les travaux de dragage (R2.1k) ; - Un suivi de la turbidité sera dans l'étang de Bages-Sigean afin de contrôler l'efficacité des dispositifs de confinement et éviter la diffusion d'un panache turbide ; - Les eaux d'égouttages seront rejetées dans le port en arrière d'un barrage anti-MES après filtration sur bottes de pailles ; - Les déchets seront collectés et stockés dans des bennes, puis traités par les filières adaptées (E3.1a) ; - Les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (absorbant, barrages flottants, etc.) seront disponibles à proximité des zones en travaux (R2.1d) ; - L'emplacement des stationnements et la procédure à tenir en cas de pollution accidentelle seront clairement explicites et affichés au niveau de la base vie (A6.1a) ; - Les engins de chantier posséderont les garanties nécessaires à leur bon fonctionnement (certificats de CT...) ; - Les engins de chantiers devront être conformes à la réglementation relative aux émissions sonores ; - Les travaux seront réalisés en amont de la période de reproduction (avril - août) de la faune d'intérêt communautaire (oiseaux, reptiles) (E4.1a).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu : de la nature et la consistance des travaux (dragage mécanique confiné par barrage anti-MES, faibles volumes dragués) ; des modalités de gestion des matériaux dragués (valorisés en remblais de digues portuaires ; vases contaminées évacuées en ISDND) ; de l'absence d'incidences notables sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt du réseau Natura 2000 (évitements temporels) ; des mesures de suivi de la turbidité en phase chantier ; de l'absence de rejets directs dans le milieu ; il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom KULLING

Prénom Benjamin

Qualité du signataire	Charge d'etudes
-----------------------	-----------------

À MIRAMAS

Fait le 21-07-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)